

L'Abbaye : Le Conseil communal accepte de revoir le stationnement pour les résidents

Une séance extraordinaire du Conseil communal de L'Abbaye le 20 mai dernier a examiné la proposition de modification du règlement sur le stationnement du conseiller communal Manoé Peter, visant à instaurer un système différencié entre résidents et usagers occasionnels. Cette initiative, fruit d'une démarche citoyenne et démocratique, ouvre la voie à de futures négociations et révisions administratives d'un dossier sensible pour la commune.

LES PRÉOCCUPATIONS DES COMMERÇANTS

Les commerçants font part de leurs inquiétudes quant à l'impact que pourrait avoir la modification du règlement sur leur activité. Certains estiment même que la fréquentation des parkings, très fluctuante entre la semaine et le week-end, risque de fragiliser la clientèle indispensable à la survie de leurs établissements. La disparité d'affluence, relevée notamment par le patron de La Truite, témoigne des défis auxquels ils font face dans un contexte économique de plus en plus tendu.

LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La proposition, portée par Manoé Peter, ne prévoit pas l'instauration d'un tarif modéré. Elle vise, au contraire, à ajouter la gratuité durant les 2 premières heures – ou 4 heures dans

les parkings décentrés – pour l'ensemble des automobilistes, et à permettre la gratuité totale pour les résidents ayant leur domicile inscrit sur la commune ainsi que pour les entreprises locales. Cette mesure entend offrir un traitement différencié et équitable, en protégeant les usagers les plus liés à l'activité locale.

LA RÉVISION DES HORODATEURS

Un amendement accepté lors du préavis a permis d'accorder le budget nécessaire pour la réduction du nombre d'horodateurs. Plutôt que de modifier le nombre de places payantes, certains horodateurs ont été remplacés par des panneaux équipés de QR codes, dans le but de réduire les coûts du projet. Cette mesure, intégrée dès le projet de base, implique toutefois que les usagers devront utiliser un téléphone avec l'application pour régler leur paiement dans les zones concernées.

LA DÉMOCRATIE LOCALE EN ACTION

Ce débat s'inscrit dans le cadre des séances du Conseil communal, ouvertes au public tout au long de l'année. Ces réunions offrent aux citoyens une opportunité précieuse pour comprendre les mécanismes de gestion de la commune et participer activement aux décisions qui affectent le quotidien de chacun. L'implication citoyenne demeure ainsi au cœur de cette démocratie directe, même sur des sujets aussi techniques que le stationnement.

ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

La convention de fusion des communes, qui maintient les règlements en vigueur jusqu'au 31 décembre 2028, ouvre désormais la voie à l'innovation du nouveau conseil de la Vallée de Joux. Celui-ci aura l'opportunité de repenser la gestion tarifaire et de proposer de nouvelles mesures adaptées aux défis contemporains. En attendant, le Conseil communal a posé les jalons d'un changement pensé pour mieux répondre aux attentes des administrés.



↳ Panneau nouvellement installé à la Bombarde sur un terrain donné à la commune

REMERCIEMENTS ET PERSPECTIVES COLLECTIVES

Enfin, il convient de souligner l'importance de rester reconnaissant envers la municipalité. Tous ses membres déploient de gros efforts pour faire fonctionner la commune et garantir un service public de qualité, tout en s'efforçant de concilier les enjeux économiques et sociaux. Le débat sur le stationnement, bien qu'ayant suscité des divergences, illustre l'engagement de tous en faveur d'une gestion équitable et transparente au service du bien commun.